

Paris 11 mai 1929.

L'AFFAIRE DE GLOZEL

Le rapport de M. Bayle est remis au juge d'instruction

Un nouveau document — un document de poids puisqu'il comporte 150 pages dactylographiées et cinquante planches photographiques — a été versé aujourd'hui au débat de Glozel. Ce matin, en effet, à 10 h. 30, un collaborateur de M. Bayle a quitté Paris pour Moulins, portant au juge d'instruction la première partie du rapport que le chef du service de l'identité judiciaire avait été chargé d'établir sur les objets saisis tant au domicile des Fradin qu'au musée installé dans l'une des salles de la ferme.

On se souvient des faits : sur plainte contre X..., de la Société de préhistoire de France, le juge d'instruction de Moulins fit opérer des perquisitions chez les Fradin. Des objets de nature différente furent saisis : briques et galettes gravées, poteries, statuettes auxquelles certains donnent le nom d'idoles; objets en os.

M. Bayle fut commis pour expertiser ces objets et déterminer s'ils avaient l'ancienneté que les Fradin, le docteur Morlet et un certain nombre de savants tels que M. Salomon-Reinach leur attribuaient. Depuis plus d'un an, M. Bayle étudie, examine, analyse les pièces qui, enfermées en six caisses scellées, ont été amenées un matin dans son bureau. C'est la première partie de son rapport qui a été, cet après-midi, remise au juge d'instruction de Moulins; elle ne traite que des briques gravées — notamment de galettes sur lesquelles certains savants avaient cru relever des signes alphabétiques d'une écriture de très haute antiquité. La seconde partie du rapport qui étudiera les autres objets ne paraîtra guère avant un mois.

Le rapport de M. Bayle est une pièce de justice, qui appartient à l'instruction; interrogé par nous, M. Bayle s'est donc refusé à en révéler la teneur; il s'est borné à confirmer ce que des indiscretions commises il y a plusieurs mois avaient appris.

Nous croyons toutefois savoir que le rapport remis aujourd'hui est, dans ses conclusions, beaucoup plus net et beaucoup plus précis : *Des observations, des analyses, des études faites, il résulterait que les briques examinées auraient été fabriquées depuis moins de cinq ans et qu'aucune d'entre elles n'a jamais séjourné longtemps dans le sol, que certaines même n'y ont séjourné que quelques heures ou même point du tout.*

C'est donc, pour le chef du service de l'identité judiciaire, la condamnation catégorique, impérative, d'un Glozel soi-disant néolithique.

Le détail des observations et des analyses de M. Bayle ne nous est pas encore connu, mais il est certain, et la chose d'ailleurs avait déjà été dite, que c'est un ensemble d'observations histologiques, chimiques, géologiques, pétrographiques qui ont amené le chef du service de l'identité judiciaire à ces conclusions. Les résultats des analyses se confirment rigoureusement les uns les autres.

A l'intérieur des galettes, à plusieurs centimètres du bord parfois et faisant partie de la pâte des briques, des débris végétaux ont été trouvés, non point des racines qui pourraient y avoir tracé un canal, mais bien des éclats de tige de blé, des glumes d'avoine, des fragments de feuilles de graminées. L'analyse de la courbe d'absorption de la chlorophylle de débris végétaux permet de déterminer avec précision leur âge et l'époque à laquelle ils ont été arrachés; des analyses chimiques permettent également de fixer l'âge d'une glume d'avoine.

Pour les fragments trouvés dans les briques de Glozel les réponses seraient concordantes et donneraient l'âge maximum de cinq ans.

L'examen de ces mêmes débris végétaux aurait permis d'établir que les briques n'ont jamais été cuites mais simplement séchées. S'il y eut essai de cuisson, la température à laquelle les galettes ont été portées n'a jamais dépassé 150°. A cette température, en effet, la chlorophylle et certains éléments végétaux sont détruits. Ceux de Glozel sont, au contraire, demeurés quasi intacts.

On avait déjà signalé qu'à l'intérieur des galettes avait été découvert un fil coloré à l'aide d'une couleur d'origine chimique; nous croyons savoir que le même fait s'est produit pour les briques : plusieurs fils de quelques millimètres de longueur, des fils de coton tels qu'il peut s'en échapper, par frottement, de la surface d'un vêtement, ont été retrouvés mêlés à la substance des briques. Le texte du rapport dira de quelle manière exacte ces fils ont pu être découverts. On peut imaginer que ce fut en coupant avec une scie des fragments de galettes et en les usant doucement à l'aide d'une râpe.

La terre dont sont composées les briques de Glozel est extrêmement friable; les morceaux s'ébréchant aisément; il n'est pour le savoir que



d'avoir manipulé une galette.

Nous pensons que M. Bayle voit dans l'opposition entre ce caractère friable des briques et leur excellent état de conservation une preuve de leur « jeunesse ». La couche géologique se trouve, parfois, à Glozel, à trente centimètres de la surface du sol; comment des pierres si fragiles auraient-elles pu, enfouies si peu profondément, si bien et si longtemps se conserver? Des expériences faites au laboratoire de l'identité judiciaire, — expériences à propos desquelles une série de clichés a été prise — prouveraient par ailleurs que les briques de Glozel plongées dans un cristallin à demi rempli d'eau s'y désagrègent et s'y dissolvent quasi instantanément — en un temps qui n'excède pas deux minutes. Comment auraient-elles pu si longtemps résister aux eaux d'infiltration?

Des considérations géologiques établiraient également — aux dires de M. Bayle — que les briques n'ont pas séjourné longtemps dans la terre. Un examen attentif, scientifique confirmerait en effet ce qu'un simple regard laisse pressentir : le fond des jambages des lettres ou des traits des dessins est exempt de tout dépôt de vase ou de terre. Sur les bords des briques font également défaut des caractères que possède tout objet de même nature et de même composition demeuré longtemps enfoui.

Le rapport de M. Bayle établit un point de gros intérêt. La surface des briques saisies se trouvait enduite d'un vernis d'épaisseur fort mince et de teinte bitumeuse, contrastant avec la couleur vermillon de la brique elle-même. Dans des conditions d'observation un peu particulières on aurait relevé sur la face vernissée des briques des traits parallèles — semblables à ceux qu'auraient laissés les poils d'un pinceau. Serait-ce donc avec un pinceau que les galettes ont été enduites de vernis?

Le laboratoire de l'identité judiciaire est équipé pour établir la composition d'une substance en partant de quantités infinitésimales. M. Bayle a donc pu établir la composition de l'enduit qui a servi à vernir les briques. On sait, par ailleurs, qu'a été saisie, chez les Fradin, une casserole contenant également du vernis. Comme les deux substances sont de composition identique, il y a là une coïncidence troublante que le juge de Moulins aura à apprécier.

Le résumé que nous pouvons donner aujourd'hui de la première partie du rapport Bayle est incomplet et sans doute apprendrons-nous sous peu, de Moulins, le détail exact et plus précis des expériences faites depuis un an. Une chose est assurée : ces expériences sont fort nombreuses. Elles ont abouti à l'établissement d'échelles ou de courbes, et d'un tableau donnant les variations de la courbe d'absorption de la chlorophylle d'après son vieillissement; c'est ce tableau qui, étant donné la courbe d'absorption de la chlorophylle contenue dans les éléments végétaux découverts dans les briques, permet immédiatement et par simple comparaison d'en fixer l'âge. Les travaux de M. Bayle se continuent et il est actuellement procédé à l'examen des statuettes, des poteries et des objets en os. Pour ces derniers objets M. Bayle a dressé également une échelle permettant de déterminer l'âge d'un os par l'évaluation des proportions respectives de fluor et de phosphore qu'il contient. Ainsi pourront être « situés » par l'échelle chronologique les objets en os prélevés dans le musée Fradin. Mais l'établissement d'une telle échelle, la mise au point de la technique particulière qu'exigeait l'emploi de fragments d'os très petits, ont nécessité des travaux fort longs, qui ont retardé jusqu'ici le dépôt du rapport.

On peut dès maintenant dire que les observations faites sur les objets en os, les poteries ou les statuettes confirmeront d'ailleurs entièrement les conclusions tirées de l'examen des briques.

Signalons enfin que M. Bayle, lui-même docteur ès sciences, a été assisté pour l'établissement de son rapport par MM. Maheu, chef des travaux de micrographie à la faculté de pharmacie, et Raudoin, assistant de géologie au Collège de France.

Le rapport ne mettra pas fin, on s'en doute, aux polémiques engagées. Bien plus, il marque la reprise de la querelle et, certes, il ne résout pas, en son entier, le cas Glozel, où des points, encore, demeurent mystérieux. A tout le moins, les discussions porteront-elles désormais sur des faits, et les adversaires trouveront-ils des données scientifiques qui opposeront parfois quelque résistance à leurs raisonnements. Hors du domaine des questions d'origine de la civilisation ou même de la langue ou de la religion des peuplades préhistoriques, Glozel est désormais devenu un « cas » d'observation scientifique. C'est sur ce terrain seul que le rapport de M. Bayle pourra être discuté. Des précautions, d'ailleurs, ont été prises dans le maniement et l'emploi des objets : les contre-expertises restent possibles.

ROBERT GAUTHIER.